

La diversification de notre activité nous permet de répondre à la demande des professionnels et des particuliers.

Notre activité principale est la **location de bennes**. Nous possédons un parc de 150 bennes avec trois volumes de bennes différents, 8m³ (pour les gravats et /ou les déchets), 16m³ et 30m³ pour les déchets uniquement sans gravats. Les bennes sont transportées par nos camions de 19 tonnes soit 3 multi-bennes. Nous travaillons en collaboration avec nos confrères dans toute la France.



Notre matériel : bennes avec ou sans portes arrière, volume des bennes : 8m³ pour les gravats (terre, béton, tuile et carrelage **uniquement**), 8m³ pour mélanger déchets et gravats, 16m³ et 30m³ pour les déchets **sans gravats**

Formalités : Les traitements des déchets se font selon les normes imposées par la réglementation en vigueur. C'est le strict respect pour l'environnement. Revalorisation possible. Nous fournissons un bordereau de suivi des déchets (BSD). L'autorisation de voirie est à la charge du client et obligatoire.

Nous faisons également :

- du **transport d'amiante liée** uniquement (qualification ci-jointe) pour les chantiers en Ile-de-France, nous fournissons obligatoirement le BSDA (bordereau suivi déchet) et nous nous occupons de toutes les démarches administratives, aucun stockage sur notre site.



Notre matériel : kit de protection, sacs homologués, mis en benne transporté par camion de 19 tonnes

Formalités : demande de CAP et BSDA fourni au client obligatoirement

- Autorisation aux petites entreprises du bâtiment (maçons, plombiers, etc.) de **décharger de petits volumes de gravats et/ou déchets directement sur notre centre de tri**



Notre matériel : pelle LIEBHERR 24T munie d'une pince de tri, bobcat (mini chargeur)

Formalités : obtention de notre déclaration, affaire suivie par Maître Lannoy, avocat en droit d'environnement. Tous nos conducteurs d'engins ont le CACES engins & assurance RC

- **La nature des déchets** : selon la réglementation en vigueur, les déchets de chantiers sont principalement le bois, le plastique, le plâtre, le métal, la terre, la brique, le béton, la tuile et la céramique. ***Ne sont pas acceptés dans les bennes : les pneumatiques, les bouteilles de gaz, les souches, les huiles et tous autres produits chimiques.*** Tout produit qui serait mis dans les bennes sans notre autorisation express écrite sera remis au client ou facturé en supplément. Traçabilité des déchets et gravats avec nos partenaires Véolia, Lafarge, etc. possibilité de fournir au client leurs autorisations préfectorales.

Nos qualifications sont sur notre site www.lejeunepf.com (en cours de maintenance):

- * Assurance RC
- * Récépissé préfectoral de transport de déchets
- * Récépissé de déclaration préfectorale du centre de tri en cours
- * Attestation de compétence de transport d'amiante
- * ISO 9001 & 14001 depuis 2011
- * Nos conditions de règlement : virement, VAD (CB à distance)

NOUVEAUTES 2020:

- * *Achat d'un 2^{ème} camion de marque Scania avec bâche automatique et pesée embarquée*
- * *Casier Bois palette en blocs béton Masterbloc*

11 rue de la Pointe– 93230 Romainville Tél : 01 48 43 47 75 – Fax : 01 48 43 47 57

Mail : lejeune@lejeunepf.com

Rcs Bobigny 442 542 841 – Siret 442 542 841 00030- APE 7732Z- N° TVA Intra FR11 442 542 841

